

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1755**

commune (s) :

objet : Location montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion des locaux gérés par la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 13 septembre 2010****Décision n° B-2010-1755**

objet : <b>Location montage, démontage et entretien d'éléments de protection anti-intrusion des locaux gérés par la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché</b>
service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le précédent marché à bons de commande de location, montage, et entretien d'éléments de protection anti-intrusion des locaux gérés par la Communauté urbaine de Lyon est arrivé à échéance. Il convient de le renouveler.

Ces prestations ont été attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans avec un engagement de commande de 300 000 € minimum HT et 1 200 000 € HT maximum.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics et de son article 77, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 30 juillet 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Sitex pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans et d'un montant global de 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la location, montage, et entretien d'éléments de protection anti-intrusion des locaux gérés par la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Sitex pour un montant minimum de 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC pour 4 ans.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal et annexes de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants - compte 0613 510.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.**